

## Séance du 28 mars 2019 – 19 heures

Date des convocations : 21.03.2019

Présents : 12

Absents : MM GENDT, LABORDE

Procurations : M. GENDT à M. MARINIER

Secrétaire de séance : Mme NATURELLE

Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars dernier.

La réunion du conseil municipal s'est déroulée en présence de Mme GUY (Trésorerie de Montrichard)

---

### Election du président de séance :

Le conseil municipal en sa séance du 28 mars 2019, décide à l'unanimité des membres présents de désigner Monsieur Jean-Michel JOLY pour la présentation du compte administratif 2018.

---

### Approbation du compte de gestion :

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif du budget communal sont rigoureusement identiques, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### Approbation du compte administratif 2018 :

Le maire s'étant retiré, le président de séance expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2018 :

#### Fonctionnement :

Dépenses	623 574.95 €
Recettes	<u>860 337.10 €</u>
Excédent de clôture	236 762.15 €

#### Investissement :

Dépenses	221 720.57 €
Recettes	<u>224 025.54 €</u>
Excédent de clôture	2 304.97 €

Le conseil municipal procède au vote pour l'approbation du compte administratif 2018 du budget communal.

Votants : 11                    oui : 11                    non : /                    abstention : /

Le compte administratif de 2018 est adopté.

---

### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 :

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 242 075.00 €, un excédent cumulé d'investissement de 2 304.97 €, un déficit cumulé d'investissement de 192 867.10 €, le conseil municipal décide d'affecter 192 867.10 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible de

49 207.90 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

**Vote des taux d'imposition pour l'année 2019 :**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal **décide de maintenir** pour 2019 les taux votés en 2018 à savoir :

	<b>TAUX</b>	<b>BASES</b>	<b>PRODUITS</b>
Taxe d'habitation	14.33	1 047 000	150 035
Foncier bâti	20.60	757 800	156 107
Foncier non bâti	54.77	63 800	34 943
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>341 085</b>

---

**Vote du Budget primitif 2019 :**

<u>Fonctionnement :</u>	<b>Recettes = Dépenses</b>	<b>901 583.00 €</b>
Dont 272 422.00 € de prélèvement pour l'investissement.		
<u>Investissement :</u>	<b>Recettes = Dépenses</b>	<b>528 079.00 €</b>

Le conseil municipal procède au vote

Votants : 13    Oui : 13    Non : /

Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

**Augmentation du temps de travail de M. BEAUVAIS :**

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'augmentation d'heures de travail de M. BEAUVAIS. Après réflexion, la décision du conseil municipal sera donnée ultérieurement.

---

**Questions diverses**

Monsieur le Maire propose que la commune s'équipe d'un défibrillateur. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Madame MARTEAU informe les membres du conseil municipal que désormais c'est Madame Claudette LAURENT qui remplace Mme Maryline HAGUENIER pour l'entretien des salles communales.

Madame CHMIEL fait part que lors de la dernière réunion du SIVOS, une anomalie a été remarquée. Le transport des enfants de Thenay vers la piscine de Contres est pris en charge par la communauté de communes mais pas le transport des enfants de Monthou vers la piscine de Montrichard.

Un audit de sécurité de l'aire de jeux a été effectué. Les enfants peuvent profiter pleinement de ces installations.

Date à retenir :

29 juin : fête des écoles

Fin du conseil, la séance est levée à 20h40